



# FORMATION « Elu, vous êtes responsable de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage »

Le 25/11/2021 – 9h15 – 16h30 – A Auriol

## ORDRE DU JOUR

Formateur : Isabelle DESMARTIN, Communes forestières

Intervenants : Michel MASSOT et Patricia LAHAYE, DDTM 13 / SDIS 13 /  
Département 13 / Grégory CORNILLAC, Communes forestières

Objectif général de la formation : Etre capable de faire appliquer les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) sur ma commune.

Objectifs opérationnels : Informer les administrés sur la réglementation du débroussaillage • Organiser la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage à l'aide des outils proposés • Exposer aux administrés les sanctions encourues.

- 09h15 – 09h30 Accueil des participants
- 09h30 – 09h45 Ouverture et présentation de la formation
- 09h45 – 10h15 Enjeux de préservation des incendies dans les Bouches-du-Rhône**  
Impact des feux dans le département  
Retour d'expérience du SDIS
- 10h15 – 11h00 Réglementation sur le débroussaillage**  
Présentation de la réglementation  
Rôles et obligations des maires en matière de débroussaillage
- 11h00 – 12h15 Mise en place des obligations légales de débroussaillage**  
Proposition de méthode et retours d'expérience de plans communaux de débroussaillage dans les Bouches-du-Rhône  
Dispositifs et aides encourageant la réalisation du débroussaillage

COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32  
contact13@communesforestieres.org · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)

Plan d'action du Préfet  
Contrôles et mesures coercitives

- 12h15 – 13h45 Repas
- 13h45 – 14h15 Déplacement sur le lieu de visite
- 14h15 – 16h15 Visite sur le terrain**  
Retour sur la réalisation d'un chantier OLD
- 16h15 – 16h30 Réponse au questionnaire de satisfaction et clôture de la formation

## LIEU DE LA FORMATION

Salle des fêtes municipale, Auriol (13)  
Rue Marius Pascau



## COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :  
**Isabelle Desmartin au 07 77 08 30 59**

## MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle et visite sur le terrain
- Présentation et exposé théorique
- Exercices pratiques sur le terrain
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

## MODALITES D'INSCRIPTION

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email [inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org).

### COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32  
[contact13@communesforestieres.org](mailto:contact13@communesforestieres.org) · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)



## OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **15 novembre 2021**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

## ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur informera les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

### PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

### EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

### ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

### OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

### ACCES MOBILITE REDUITE

La salle de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

La visite sur le terrain n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

### REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### MESURES SANITAIRES

Nous mettons tout en œuvre pour garantir votre sécurité : espacement des participants, désinfection du matériel...

Le port du masque est obligatoire durant toute la durée de la formation, de même que le lavage des mains lors de l'entrée dans la salle de formation.

### COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32  
contact13@communesforestieres.org · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)



## PARTICIPATION FINANCIERE

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais de 50 euros est demandée.

*Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.*



**COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32  
contact13@communesforestieres.org · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)